

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

11/03/93

Origine :

DPRP

MME et MM les Directeurs

des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Réf. :

DPRP n° 19/93

Plan de classement :

26112

Objet :

SGE / TA-PR 92

STRATEGIE DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION DES FORMATEURS AU NOUVEAU SYSTEME DE GESTION DES EMPLOYEURS (SGE/TA.PR92) POUR LES SERVICES TARIFICATION ET PREVENTION DES CAISSES REGIONALES D'ASSURANCE MALADIE.

Pièces jointes :

0 1

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

17 MARS 1993

Dossier suivi par :

Véronique DUCROUX

Téléphone :

45.38.60.11

Direction de la Prévention et des Risques Professionnels

MME et MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

11/03/93

Origine :
DPRP

N/Réf. : VD/DG - DPRP n° 19/93

Objet : SGE / TA-PR 92
Formation des Formateurs CRAM

Le Comité de Pilotage "Formation" relatif au SGE / TA-PR 92 s'est réuni le 10 Mars 1993 pour définir la stratégie de formation des Caisses Régionales au nouveau Système de Gestion des Employeurs.

Cette stratégie repose sur une formation de formateurs dans les Caisses Régionales, chacun des formateurs CRAM ayant pour mission de former le personnel des services Tarification et Prévention de sa Caisse.

L'objectif de la présente circulaire est de préciser et de compléter les informations qui vous ont été transmises par lettre Réf. DPRP-VD / N°6167 du 2 Mars dernier (Réf. DPRP-VD / N°6185 du 5 Mars 1993 pour les Caisses Régionales réalisatrices et validatrices), à savoir :

- 1 - Modules de formation
- 2 - Principes de la formation
- 3 - Dates "butoir"
- 4 - Planning et lieu des formations

spécificité de chaque Caisse, les supports fournis dans la mallette pédagogique. Une base de données formation est également à prévoir dans chaque organisme.

3 Dates "butoir"

Compte tenu des délais serrés dont disposent les Caisses Régionales pour former en 2 étapes :

- 1 - leurs formateurs,
- 2 - l'ensemble de leur personnel (Services Tarification et Prévention),

il est indispensable de respecter les dates "butoir" mentionnées ci-dessous :

- 12/03/93 : Information faite par la CNAMTS, aux Caisses Régionales, sur la stratégie de formation.
- 17/03/93 : Réponse des Caisses Régionales d'Assurance Maladie sur :
- leur accord concernant le lieu et la date de la formation (voir planning joint en annexe).
 - le nom des participants prévus pour chaque module (4 maximum).(voir point 5 ci-après)
- 19/03/93 : Information concernant l'organisation pratique des formations (date, horaires, lieu, hébergement,...) faite directement par les Caisses Régionales d'Assurance Maladie Rhône-Alpes et Sud-Est auprès des CRAM participantes.
- 29/03/93 : Début des formations de formateurs (modules 1-2-3a-3b et 4).
- 26/05/93 : Fin des formations de formateurs (modules 1-2-3a-3b).
- 08/06/93 : Fin des formations de formateurs (module 4).

En fonction des dates des différentes sessions, les formateurs doivent former l'ensemble du personnel de leurs services "Tarification/Prévention" à compter des mois de Mai, Juin, Juillet et Août 1993 ; l'objectif étant un démarrage des Caisses Régionales durant le mois de Septembre 1993 (Octobre 1993 maximum).

Il est rappelé qu'aux dates mentionnées ci-dessus, un délai supplémentaire peut-être nécessaire pour "l'appropriation" des supports par le formateur CRAM et pour la constitution d'une base de données "formation" dans chacun des organismes.

4- Planning et lieu des formations - (voir annexe)

- Chaque session de formation fait l'objet d'un positionnement "calendaire".
- Sont précisés les organismes "intervenants" et l'organisme "de soutien" (lorsque la SEMA anime la session).

5- Modalités d'inscription

Pour une meilleure organisation de la formation au SGE/TA.PR 92, chaque Caisse Régionale d'Assurance Maladie a été affectée à une session de formation dont le planning et le lieu sont précisés sur l'annexe.

Il ressort :

Session A :

CRAM de Lille :		<u>Animateur</u> : SEMA
CRAM de Nantes :	→	<u>Soutien</u> : LYON
CRAM de Rouen :		<u>Lieu</u> : LYON

Session B :

CRAM de Paris :		<u>Animateur</u> : SEMA
CRAM de Toulouse :	→	<u>Soutien</u> : Marseille
CRAM de Bordeaux :		<u>Lieu</u> : Marseille

Session C :

CRAM de Limoges :		<u>Animateur</u> : Marseille
CRAM de Paris :	→	<u>Soutien</u> : Néant
CRAM de Rennes :		<u>Lieu</u> : Marseille

Session D :

CRAM de Clermont Fd :		<u>Animateur</u> : Lyon
CRAM de Montpellier :	→	<u>Soutien</u> : Néant
CRAM de Nancy :		<u>Lieu</u> : Lyon

Sauf pour le module n°4 (prévention) pour lequel l'animateur est la CRAM de Marseille et le lieu de formation : Marseille

Session E :

CRAM de Dijon :		<u>Animateur</u> : SEMA
CRAM d'Orléans :	→	<u>Soutien</u> : Lyon

CRAM de Strasbourg :

Lieu : Lyon

Il est demandé à chaque Caisse de Communiquer **impérativement pour le 17 Mars au plus tard** (par Fax) ; au 16-1 45 38 60 15 A l'attention de Monsieur GERARD ou Mlle DUCROUX :

- le nom des participants à chaque module
- le nom de la personne responsable de cette opération "formation" au sein de votre organisme, pour la coordination, les prises de contact.
- l'accord sur le lieu et la date des formations.

Ces informations seront transmises par la CNAM aux Caisses Régionales Sud-Est et Rhône-Alpes afin que celles-ci puissent organiser au plus tôt les formations, en respectant les dates butoir cf. point n°3 de la présente note, et prendre directement contact avec la personne chargée de coordonner cette opération au sein de votre Caisse.

Pour tout renseignement complémentaire sur l'organisation de la formation au SGE/TA.PR, contactez :

Mlle DUCROUX - ☎ 45 38 60 11

ou

Mr GERARD - ☎ 45 38 60 27

Pour le Directeur
Le Directeur de la Prévention
et des Risques Professionnels

Jean-Luc MARIE

Planning des formations au SGE/TA PR 92 comprenant pour chaque session

Annexe

- Le lieu
- l'intervenant
- le soutien (le cas échéant)

Session	Lieu	Intervenant Soutien	Du 29 Mars au 2 Avril	*	Du 5 Avril au 9 Avril	*	Du 13 Avril au 16 Avril	*	Du 19 Avril au 23 Avril	*	Du 26 Avril au 30 Avril	*	Du 3 Mai au 7 Mai	*	Du 10 Mai au 14 Mai	*	Du 17 Mai au 19 Mai	*	Du 24 Mai au 27 Mai	*	Du 1 Juin au 2 Juin	*	Du 3 Juin au 4 Juin	*	Du 7 Juin au 8 Juin
A	Lyon	Intervenant Soutien	SEMA Lyon	12	SEMA Lyon	3A	SEMA Lyon	3B													SEMA Lyon	4			
B	Marseille	Intervenant Soutien							SEMA Marseille	12	SEMA Marseille	3A	SEMA Marseille	3B											Marseille
C	Marseille	Intervenant Soutien	Marseille	12	Marseille	3A	Marseille	3B						Marseille	4										
D	Lyon	Intervenant Soutien							Lyon	12	Lyon	3A	Lyon	3B	Marseille **	4									
E	Lyon	Intervenant Soutien													SEMA Lyon	12	SEMA Lyon	3A	SEMA Lyon	3B				SEMA Lyon	4

Module 1	Présentation Générale	SESSION A	CRAM de Lille, de Nantes, de Rouen
Module 2	Identification et Déclarants	SESSION B	CRAM de Bordeaux, de Paris, de Toulouse
Module 3A	Tarifification	SESSION C	CRAM de Limoges, de Paris, de Rennes
Module 3B	Tarifification	SESSION D	CRAM de Clermont, de Montpellier, de Nancy
Module 4	Prévention	SESSION E	CRAM de Dijon, d'Orléans, de Strasbourg

* Numéros des modules de formation dispensés.

** Le lieu de formation est situé à Marseille.

